



Commune des  
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général  
du jeudi 19 octobre 2017, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,  
sous la présidence de Monsieur Guillaume Maire, Président.**

---

**Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il indique qu'il a du plaisir à occuper ce poste et fera tout pour être à la hauteur des Conseillers généraux afin de mener à bien les débats qui, il l'espère et comme ils l'ont été jusqu'à présent, seront constructifs et riches.

Il remercie le Conseil communal pour avoir organisé la démonstration du nouvel engin polyvalent; il est toujours très intéressant de voir ce que le Conseil général a voté et de rencontrer les employés communaux qui sont extrêmement satisfaits de ce nouvel engin.

Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 23 Conseillers généraux.

Absents excusés

José Chopard  
Damien Benoit  
Loïc Perrin

Absent non excusé

Martial Roulet

**Monsieur le Président Guillaume Maire** constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2017,
2. Demande d'un crédit de fr. 39'500.- permettant de remplacer les appareils de sonorisation du Centre polyvalent du Bugnon et d'installer un réseau wifi public.

**1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2017**

---

**Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

**Monsieur Pascal Humbert-Droz** indique que le Parti Libéral-Radical s'est vu quelque peu tatillon à la lecture de ce procès-verbal et relève quelques points orthographiques à corriger.

**Madame Sylviane Barth** relève aussi quelques autres petites erreurs à corriger dans ce document.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

## **2. Demande d'un crédit de fr. 39'500.- permettant de remplacer les appareils de sonorisation du Centre polyvalent du Bugnon et d'installer un réseau wifi public**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

**Monsieur Vincent Robert** annonce que le groupe PDI soutient unanimement le remplacement de l'installation de sonorisation du Bugnon. En effet, en presque 30 ans, les technologies ont bien évolué, de même que les supports audio. Le Parti Démocratique Indépendant espère que ce nouveau matériel satisfera les utilisateurs réguliers du Bugnon, ainsi que les locataires occasionnels. On peut croire que notre centre polyvalent n'est pas plus difficile à sonoriser que les salles citées en référence dans le rapport du Conseil communal.

Pour l'autre objet soumis, à savoir le wifi public, le groupe PDI n'est pas enthousiaste, pas que cela soit spécialement onéreux, mais c'est plutôt l'utilité pratique que ce groupe a peine à voir dans cet investissement. Les membres du Parti Démocratique Indépendant souhaitent alors profiter de la présence de personnes compétentes en la matière ce soir pour se laisser informer voire même convaincre.

**Monsieur Cédric Jacot** indique que le Parti Socialiste et Libre a également un avis partagé par rapport au réseau wifi public. D'un côté, ce groupe a relevé des points favorables tels que la diversification des potentiels utilisateurs de salles (par exemple des conférences), une meilleure attractivité de la place du Bugnon (qui peut-être pourrait augmenter le nombre de locations). A l'inverse, les effets connus potentiellement nuisibles des ondes peuvent interpellier. L'investissement n'est pas forcément conséquent, mais il y a quand-même ensuite à payer chaque mois une mensualité. Finalement, il existe actuellement de potentielles solutions alternatives qui ont déjà été mises en place comme l'installation temporaire lors du Marché de Noël ou alors apparemment peut-être avec la buvette du hockey. La position du Parti Socialiste et Libre est ainsi partagée et souhaite également connaître les positions des autres groupes et obtenir des informations complémentaires qui lui permettront de trancher.

**Monsieur Yvan Monard** indique qu'au niveau du réseau wifi public, il n'est pas en mesure de répondre aux questions techniques et invite les Conseillers généraux à poser leurs questions à Monsieur Didier Barth qui est davantage un expert dans ce domaine-là.

**Monsieur Pascal Humbert-Droz** souhaite entendre Monsieur Didier Barth sur ces questions de wifi puisqu'il semblerait que tout le monde possède un smartphone, ce qui est aussi bien que d'avoir un wifi fixe.

**Monsieur Didier Barth** indique que l'avantage du wifi par rapport au GSM est spécialement dû au fait que le GSM passe assez mal dans les bâtiments. Si on veut attirer des personnes qui ont vraiment besoin d'une connexion assurée, style séminaires ou autres, il est certain que d'avoir du wifi à l'intérieur est beaucoup plus sûr au niveau de la fiabilité de la transmission. Un réseau wifi est aussi moins dépendant du nombre de personnes connectées. Monsieur Didier Barth cite l'exemple de la venue du Tour du canton aux Ponts-de-Martel durant laquelle il est impossible d'envoyer un SMS car le réseau GSM est prévu pour une population de 1'300 personnes et pas pour une population de 5'000 personnes qui débarquent. Ce serait alors des choses qui seraient plus facilement gérables avec un réseau wifi.

L'autre aspect positif du réseau wifi, qui a tendance par contre à disparaître de plus en plus, mais quand-même, c'est plutôt pour les touristes étrangers, car le prix de vente des données à l'étranger est gigantesque. Ainsi, pour ceux qui sont là avec leur camping-car, c'est un avantage d'avoir un réseau wifi gratuit plutôt que de devoir utiliser leur abonnement qui va certainement coûter beaucoup plus cher du moment qu'ils sont à l'étranger.

**Monsieur Pascal Humbert-Droz** relate ce qui s'est passé en séance du Parti Libéral-Radical hier soir. Ce groupe pense que le remplacement des appareils de sonorisation du Centre polyvalent du Bugnon est totalement justifié. Ces dispositifs ne délivrent plus leur pleine puissance, chacun a pu s'en rendre compte lors des différentes manifestations officielles. Avec de nouveaux appareils, il sera également possible de diffuser de la musique provenant de sources actuelles. Il est donc temps de remplacer les éléments ne donnant plus satisfaction.

Cependant, dans le rapport présenté ce soir, le Conseil communal propose également d'installer un réseau wifi public afin de développer l'offre du Centre du Bugnon. Ce souhait est tout à fait louable pour compléter les commodités de cet endroit. Le Conseil communal souhaite donner une image moderne de notre commune, ce qui réjouit le groupe PLR. Par contre, la mise en place de ce réseau représente tout de même un investissement d'installation de fr. 7'500.- ainsi que des coûts mensuels de fr. 180.-.

Lors de la séance de préparation du Parti Libéral-Radical, l'avis des membres du groupe au sujet de cette installation wifi n'était pas unanime. Il a été émis quelques incertitudes quant à cette technologie qui pourrait être bientôt dépassée. Plusieurs personnes sont persuadées que les offres faites par les différents opérateurs aux détenteurs de téléphones portables seront de plus en plus performantes avec bientôt l'arrivée de la 5G. Ainsi, chacun pourra se servir de son smartphone pour accéder à internet sans aucune perturbation. De plus, le fait d'offrir du wifi aux touristes de passage à la borne Euro-Relais ne permettrait peut-être pas un retour sur investissement car les vacanciers en camping-car ne sont pas toujours les plus grands consommateurs dans nos commerces villageois. Si cette installation de wifi ne devait pas se faire, c'est l'investissement de fr. 7'500.- qui pourrait alors se faire à d'autres fins pour promouvoir ce centre du Bugnon.

Suites aux différentes interventions et explications qui viennent d'avoir lieu, le groupe PLR propose de suspendre la séance pour pouvoir en discuter.

**Monsieur Didier Barth** ajoute, quant à l'utilisation du wifi de la patinoire, qu'on se retrouve devant le même problème qu'avec un wifi privé. En effet, il ne propose pas d'identification et en tant que commune, on ne peut pas se permettre de mettre à disposition une liaison internet sans avoir l'authentification des personnes pour des questions légales et de responsabilités. Si on voulait utiliser celui de la patinoire, il faudrait que la patinoire se mette aussi à faire cette identification, ce qui amène ces coûts mensuels qui sont forcément indispensables. Ce n'est alors pas une solution viable par rapport à l'usage vraiment d'un wifi public. Ça reste un wifi privé.

**Monsieur le Président Guillaume Maire** accorde alors 5 minutes de suspension de séance.

A la reprise de la séance, **Monsieur Pascal Humbert-Droz** indique que le groupe PLR propose un amendement à ce rapport qui consiste à retirer l'article 2 de l'arrêté de ce présent rapport.

**Monsieur le Président Guillaume Maire** indique que dans le cas d'un amendement, il se vote séparément et avant l'arrêté. Puis, si l'amendement est accepté, l'arrêté modifié sera soumis au vote. Si l'amendement est refusé, l'arrêté tel qu'il a été présenté sera soumis au vote.

**Madame Dominique Maire** informe que le Parti Socialiste et Libre va accepter la demande de crédit de fr. 32'000.- pour le changement des appareils de sonorisation du Centre du Bugnon. A titre personnel, Madame Dominique Maire estime que ce changement est une nécessité ayant utilisé les salles depuis la construction, elle affirme que ce ne sera pas un luxe de changer ces appareils.

Avant de passer au vote, **Monsieur Yvan Monard** précise qu'il va s'agir de sonorisation et non pas d'insonorisation comme mentionné dans la presse. Concernant le wifi, il indique que l'intention du Conseil communal est d'augmenter l'offre que l'on peut proposer au Centre du Bugnon. Il va être mis en place un nouveau système de réservation qui pourra se faire en ligne et avec lequel il sera possible de consulter l'agenda des réservations du centre de façon à être peut-être plus clair et éviter certains bugs qu'il a pu y avoir quelques fois par rapport à des réservations et des

manques d'informations pour les locataires habituels. Tout ça va dans le sens d'essayer d'améliorer la façon d'utiliser ce centre. L'idée du Conseil communal est que le wifi est un plus. Maintenant libre aux Conseillers généraux de voter, mais l'idée du Conseil communal est de faire un paquet global qui, petit à petit, s'améliore de façon à promouvoir ce centre qui est déjà vieux mais qui reste en bon état et que le Conseil communal essaye d'entretenir et de promouvoir au mieux.

**Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet au vote dans un premier temps l'amendement proposé par le groupe PLR qui stipule de supprimer purement et simplement l'article 2 de l'arrêté.

Cet amendement est accepté par 18 voix pour et 4 voix contre.

Au nom du groupe PDI, **Monsieur Vincent Robert** tient à souligner qu'il n'est pas du tout contre le système mais qu'il paraît opportun à ce parti de ne pas se lancer tête baissée là-dedans, surtout qu'il s'agit d'un objet qui n'est pas groupé avec quelque chose d'autre qui permettrait par exemple de faire des économies comme quand on ouvre une route et qu'on refait des canalisations et qu'il est judicieux, avant de goudronner, de tout refaire. C'est quelque chose qui peut être remis au goût du jour ou au budget ultérieurement si on voyait qu'il s'agit vraisemblablement d'un manque. Si la pratique nous démontre que le Bugnon se loue moins bien, malgré le nouveau système de réservation en ligne et qu'il y a vraiment des demandes pour avoir le wifi, dans ce cas-là, Monsieur Vincent Robert remercierait le Conseil communal de le dire au Conseil général et de lui reproposer cette dépense s'il y avait une nécessité.

**Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ensuite au vote l'arrêté modifié.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

**Monsieur Simon Kammer** souhaite apporter des informations concernant le réseau d'eau, comme son prédécesseur aimait le faire.

Dans le cadre du crédit voté dernièrement concernant la suppression du petit réservoir, les travaux ont été achevés récemment. La mise en pression de Martel-Dernier a été faite complètement cette fois-ci avec quelques problèmes au niveau de fuites. On a eu huit fuites sur le réseau avec les problèmes qui en découlaient, donc beaucoup de coupures pour les habitants de Martel-Dernier. Actuellement, tout est sous contrôle. Les essais de pressions ont été faits pour tout ce qui est bornes hydrantes/défense incendie. On a des très bons résultats au niveau des débits et des pressions, le réseau en est ainsi nettement amélioré.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** clos la séance à 20h30 en souhaitant à toutes et à tous une belle soirée.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, La secrétaire-adjointe,

Guillaume Maire

Gaëlle Kammer